

Délibération 2022-30-CA P

Séance du 07 Juillet 2022

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Tracé de la piste cyclable

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière dans l'amphithéâtre 150 du bâtiment Matisse sur le site du Mont Houy le jeudi 07 juillet 2022 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim Artiba, Président.

Le quorum étant atteint,

Monsieur le Président laisse la parole à M. François Vaganay, Directeur Général des Services, qui expose aux membres les possibilités de raccordement de la piste cyclables telles que :

Deux pistes cyclables vont permettre de rejoindre le campus du Mont-houy :

- Une par l'entrée C en provenance de Famars (opérationnelle)
- Une par les entrées B et A en provenance de Maing, avec jonction de la voie douce venant de la gare du Poirier

Sur la question de la jonction des deux pistes cyclables deux options sont envisagées :

- Le long de la route départementale 958 : extérieur au campus
- Une suivant la route intérieure du campus côté RD 958

L'université entend rappeler que les allées latérales le long du tramway sont destinées aux déplacements à pied pour les personnels, les étudiants et les autres usagers du campus. Il est donc préconisé de ne pas faire passer les pistes cyclables le long des voies du tramway.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix les possibilités de raccordement de la piste cyclable.

**Pour : 23 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix**

Valenciennes, le 07 juillet 2022

Abdelhakim Artiba
Président

